

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE
COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° : 029-2026

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande de Mr OLIVIER Bruno d'autorisation d'empiéter périodiquement sur le domaine public par l'entreprise MACONNERIE OLIVIER, en date du 28 janvier 2026, pour le stationnement de véhicules, camion benne, du 09 février au 30 juin 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement au droit du 8 rue des Garennes entre le 09 février et le 30 juin 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour permettre le passage de camions de chantier, un emplacement sera réservé ponctuellement au droit du 8 rue des Garennes, du 09 février au 30 juin 2026.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise MACONNERIE OLIVIER.

Celui-ci s'assurera de maintenir la circulation des véhicules en toute sécurité, en mettant en place des panneaux de chantier. Il s'assurera également de sécuriser les piétons.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 30 janvier 2026

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN